

15914/14

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 23 janvier 2015

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 23 janvier 2015

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination du président du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique

E 9975



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 13 janvier 2015
(OR. en)**

15914/14

**ECOFIN 1075
UEM 369
STATIS 125**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination du président du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

portant nomination du président du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la décision n° 235/2008/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2008 instituant le conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique¹, et notamment son article 3,

vu l'avis de la Commission européenne,

vu l'approbation du Parlement européen,

¹ JO L 73 du 15.3.2008, p. 17).

considérant ce qui suit:

- (1) Le 24 janvier 2012, le Conseil a adopté la décision 2012/42/UE¹ portant nomination de M. Thomas WIESER au poste de président du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique, pour une période de trois ans à compter du 23 mars 2012.
- (2) Il y a lieu par conséquent de nommer un nouveau président qui devra entrer en fonction à l'expiration du mandat qui a commencé à courir le 23 mars 2012. Afin d'harmoniser les mandats de tous les nouveaux membres du conseil, il convient que le mandat du nouveau président commence le 1^{er} février 2015.
- (3) L'article 3, paragraphe 3, de la décision n° 235/2008/CE prévoit que le président ne peut être membre en fonction d'un institut national de statistique ni de la Commission,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision 2012/42/UE du Conseil du 24 janvier 2012 portant nomination du président du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (JO L 24 du 27.1.2012, p. 11).

Article premier

M. Martti HETEMÄKI est nommé président du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique pour une période de trois ans à compter du 1^{er} février 2015.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le troisième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président
